

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE



MINISTRE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA CULTURE



COORDINATION NATIONALE DES
ASSOCIATIONS DE JEUNESSE
DE GUINEE

**Vème FORUM POUR
LE DEVELOPPEMENT
DE L'AFRIQUE**

RAPPORT PAYS SUR LA CONSULTATION NATIONALE

**DES JEUNES ET RESPONSABLES DES ORGANISATIONS
ET RESEAUX DE JEUNESSE**

NOVEMBRE 2006

Nous, représentants des jeunes de la République de Guinée, réunis du 09 au 11 Novembre 2006 à Friguiagbé, préfecture de Kindia dans le cadre de la consultation nationale des jeunes pour la préparation du Vème Forum pour le Développement de l'Afrique (ADF-V).

Affirmons :

Que conscient de la place et du rôle important de la jeunesse dans le développement social, économique et politique des Etats africains, nous nous engageons à la construction d'une Afrique plus équitable et viable en nous investissant aux côtés des autres acteurs du développement ;

Qu'avec le soutien de nos Etats, de l'Union Africaine et des institutions internationales, nous jouerons et assumerons pleinement notre rôle et participerons effectivement aux prises de décisions à travers la gestion démocratique et le renforcement des capacités de nos organisations dans un élan de solidarité intergénérationnelle;

Que compte tenu du nombre important de jeunes victimes des conflits armés, exposés à la délinquance, à la pauvreté et l'inégalité, infectés et affectés par le VIH/SIDA, nous nous engageons à relever les grands défis du développement social, économique et politique des pays africains ;

Que compte tenu de l'importance du rôle et de la place de la charte Africaine de la jeunesse dans la promotion et l'intégration des jeunes et organisations de jeunesse des pays africains, nous nous engageons à assurer sa large diffusion et à mettre en place les mécanismes appropriés pour sa mise en œuvre.

Constatons :

Par rapport aux jeunes et le développement économique :

Que les programmes de formation des jeunes ne sont pas adaptés aux besoins du marché de l'emploi ;

Que le taux élevé d'analphabétisme et le rôle dévolu à la femme dans le ménage favorisent l'inégalité de chance pour l'accès à l'emploi ;

Que les jeunes des zones (urbaines et rurales) sont victimes de chômage et de sous emploi ;

Que les jeunes sont faiblement formés à l'esprit d'entreprise ;

Que les jeunes des zones rurales n'ont pas accès aux crédits, au foncier encore moins aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;

Que malgré les grandes actions de prévention du VIH-SIDA, le taux de prévalence chez les jeunes s'accroît et se féminise dans nos pays avec une stigmatisation des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) ;

Que les infrastructures sanitaires ne sont pas adaptées aux besoins et aspirations des jeunes en matière de prestation de services en particulier en santé procréative ;

Que les jeunes sont faiblement impliqués dans les programmes de gestion et de protection de l'environnement,

Que les jeunes et organisations de jeunesse s'impliquent faiblement dans la production agricole et que les projets des jeunes bénéficient de peu de financement dans ce secteur.

Par rapport aux jeunes et le développement social :

Que la divergence de perception sur les valeurs culturelles et traditionnelles entre les générations peut favoriser le conflit de génération ;

Que les medias occidentaux en dépit de leurs apports positifs, influencent négativement les valeurs culturelles et contribuent à l'aliénation des jeunes ;

Que le taux de scolarisation est très faible chez la jeune fille et surtout en zone rurale ;

Que plusieurs normes traditionnelles favorisent l'exclusion sociale des jeunes femmes ;

Que les jeunes filles, jeunes femmes et les enfants font l'objet d'exploitation et d'exclusion en matière de scolarisation et de prise de décision.

Par rapport aux jeunes et le développement politique

Que le concept jeune et ses caractéristiques font encore l'objet d'une divergence de perception ;

Que les jeunes n'ont pas accès aux instances de prise de décision sur des questions politiques, sociales et économiques les concernant ;

Que les départements en charge des jeunes ne disposent pas de ressources suffisantes pour répondre aux besoins des jeunes ;

Que les jeunes bénéficient de peu de formation en matière de leadership ;

Que les jeunes sont à la fois acteurs et victimes des conflits dans nos pays pour la résolution desquels ils sont souvent exclus ;

Que les jeunes sont faiblement impliqués dans l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques nationales de jeunesse, des programmes et stratégies de réduction de la pauvreté dans nos pays ;

Que le manque d'emploi et la faiblesse des politiques d'insertion socio professionnelle et économique des jeunes favorisent leur départ massif et incontrôlé vers l'occident.

Recommandons :

A - LES JEUNES ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Education et préparation à la vie active

- de réviser les critères de recrutement des enseignants et promouvoir la formation continue ;
- de demander aux Etats de réorienter les filières de formation professionnelle et universitaire en fonction des besoins de développement des pays ;
- de renforcer et soutenir les programmes et projets d'éducation des jeunes à la base et d'appui aux initiatives collectives et individuelles des jeunes ;
- de sensibiliser les jeunes pour une prise de conscience sur leur rôle et place dans le développement économique de nos pays à travers des animations, les rencontres et les médias etc...
- de renforcer les capacités d'intervention des organisations de jeunesse à travers la formation, l'appui institutionnel et financier ;

- d'améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement dans les structures scolaires et universitaires ;
- d'amener les parents à prendre davantage de responsabilité dans l'éducation des enfants.

Emploi et migration :

- favoriser l'accès des jeunes aux micro-crédits dans les domaines agropastorale, artisanal, petit commerce ;
- mettre en place des organismes de gestion et de valorisation des ressources des migrants ;
- aux Etats de créer et/ou rendre fonctionnel le fond d'emploi des jeunes pour soutenir les projets et programmes générateurs de revenus portés par les jeunes en vue de limiter leur émigration illégale et clandestine ;
- aux Etats et à leurs partenaires de mettre en place et soutenir le corps des volontaires nationaux ;
- d'accorder des budgets suffisants aux départements en charge de la jeunesse ;
- de créer un environnement (juridique et institutionnel) favorable au développement du secteur privé ;
- de renforcer les capacités des jeunes à l'esprit d'entreprise à travers la formation, sur les techniques de montage , de négociation ,de gestion et de suivi -évaluation de projets.

Technologie de l'information et de la communication :

- d'améliorer la desserte en électricité et les infrastructures de télécommunication ;
- d'encourager les opérateurs économiques à investir dans la promotion des technologies de l'information et de la communication ;
- de favoriser l'installation des cybers dans les centres d'éducation socio-éducatives (maisons des jeunes) et dans les établissements d'enseignement publics et privés;

Santé VIH/SIDA

- d'intensifier l'éducation et la sensibilisation des jeunes pour réduire le taux de prévalence et assurer une prise en charge gratuite des jeunes vivant avec le VIH/SIDA ;
- aux Etats et aux partenaires intervenants dans le domaine de la santé d'allouer des Fonds spécifiques pour l'accès gratuit des personnes vivant avec le VIH/SIDA aux ARV et de soutenir la recherche sur le VIH/ SIDA ;

- d'améliorer les prestations des structures sanitaires en faveur des jeunes par la création de services spécifiques pour jeunes ;
- de mettre en place un mécanisme de facilitation de financement des projets des jeunes en matière de lutte contre le SIDA.

Environnement et moyens de subsistance durable :

- aux Etats et leurs partenaires au développement de soutenir l'organisation et le financement des chantiers et campagnes de reboisement pour la protection de l'environnement ;
- d'insérer dans le cursus scolaire et dans les activités /stratégies de formation des organisations de la société civile des modules sur l'éducation environnementale ;
- d'assurer une forte implication des jeunes dans les structures de conservation de la biodiversité et la protection des espèces menacées (vulgarisation des textes réglementaire en matière de protection de la faune et de la flore) ;
- de favoriser l'accès des associations de jeunes aux fonds de sauvegarde de l'environnement.

Participation à la prise de décision concernant la politique économique nationale :

- d'impliquer les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux de développement économique de leur pays ;
- de développer un partenariat dynamique entre les jeunes, l'Etat, et les institutions d'aide au développement ;
- aux Etats que soit accordé aux jeunes une forte représentation au niveau des instances de prise de décision (Gouvernement, assemblée nationale, CES ...) ;

B - LES JEUNES ET LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Culture et rapport inter génération :

- de promouvoir un dialogue culturel inter génération à travers l'organisation de semaines nationales de la culture pour valoriser notre riche patrimoine ;
- de légiférer sur l'existence des chefs coutumiers à tous les niveaux (ville ou village) ;
- de promouvoir la transmission des valeurs culturelles positives (us et coutumes) aux jeunes par les aînés ;

- d'utiliser la culture comme vecteur de développement social et de sécurité.

Les filles et jeunes femmes

- de renforcer les capacités des ONGs/Associations des filles et jeunes femmes en vue de promouvoir leur épanouissement ;
- de soutenir et vulgariser les textes et lois en faveur de la protection des jeunes filles et jeunes femmes ;
- de promouvoir l'éducation et la scolarisation des jeunes filles et jeunes femmes par la création des écoles de proximité et d'alphabétisation ;
- de prendre en compte la notion genre et équité dans tous les programmes de développements nationaux ;
- d'assurer le financement des activités génératrices de revenu en faveur des jeunes femmes.
- de multiplier et équiper les centres d'apprentissage et de formation socioprofessionnelles des filles et les jeunes femmes (CAAF).

Les jeunes et les enfants :

- de renforcer et vulgariser les textes interdisant les violences , l'enrôlement dans les conflits armés et l'exploitation sexuelle à l'endroits des jeunes et enfants
- de développer la collaboration entre les parents ,l'école et les structures d'encadrement extra scolaire en matière d'éducation des jeunes et enfants ;
- de promouvoir la mise en place des centres d'encadrement communautaire (CEC) de la petite enfance.

L'Afrique urbaine :

- de promouvoir la construction des habitations à loyer modéré (HLM) afin de lutter contre l'inégalité et l'exclusion occasionnée par la création des bidons villes ;
- de donner aux villes africaines le droit collectif et individuel, « en tant que territoire de l'urbanisation et espace social, dans lesquels la liberté de circulation et l'accès aux différents services assurés par la collectivité sont facilités;
- de mettre en place des politiques nationales d'urbanisation des villes et d'assurer la vulgarisation des codes fonciers afin de taire les conflits domaniaux et la construction anarchique des villes ;
- de demander aux Etats à travers les ministère en charge de l'urbanisme de prendre en compte les besoins et préoccupations des jeunes dans les politiques d'urbanisation des villes.

Les jeunes dans le cadre religieux :

- de promouvoir les activités d'éducation civique par le biais de la religion ;
- de lutter contre l'utilisation de la religion pour des fins d'extrémisme et de fanatisme religieux....
- de promouvoir les stratégies favorisant une meilleure connaissance de la religion par les jeunes ;
- de favoriser le dialogue inter religieux en tant que facteur d'unité et de cohésion sociale.

Les jeunes en zones urbaines :

- de promouvoir la lutte contre l'alcoolisme , la prostitution, la consommation de la drogue , la délinquance, le viol et l'insécurité dans les quartiers ;
- de construire et/ ou équiper les infrastructures socio-éducatives, sportives et culturelles pour jeunes ;
- de renforcer l'éducation civique et la sensibilisation des jeunes sur les IST/VIH/SIDA et autres travers sociaux qui entrave leur épanouissement harmonieux.

Le bénévolat :

- de créer les conditions et les mécanisme dynamiques favorables à la pratique du bénévolat chez les jeunes ;
- de mettre en place dans les pays africains des corps de volontaires nationaux ;

Contribution aux transformations sociales par le sport, la musique et les arts :

- de développer les sports, l'art, la musique et la culture comme moyen d'insertion sociale, professionnelle et économique des jeunes ;
- de réhabiliter les valeurs culturelles, traditionnelles et religieuses favorables au développement social des jeunes ;
- d'inventorier les sites et monuments historiques en vue de leur revalorisation ;
- de promouvoir les festivals d'art et de la culture en faveur des jeunes et artisans ;
- d'apporter des appuis matériel, technique et financier aux associations/ONGs oeuvrant pour la promotion des sports, des arts et de la culture.

C - Les jeunes et le développement politique :

Caractérisation et définition de la jeunesse :

- de prendre en compte les recommandations de la charte africaine de la jeunesse pour la conception de toute politique et ou programme en faveur des jeunes ;

Identité et citoyenneté Africaine :

- d'impliquer la jeunesse africaine dans la consolidation des valeurs citoyennes de l'Union Africaine ;
- de développer chez les jeunes la culture citoyenne et la préservation de nos valeurs identitaires ;

Jeunes et diaspora :

- à l'Union Africaine et ses pays membres de créer un cadre juridique et institutionnel permettant une meilleure intégration sociale et politique des jeunes de la diaspora ;
- de favoriser le rapatriement sécurisé des ressources des migrants pour qu'elles servent au financement du développement du continent ;

Règlement de conflits et consolidations de la paix :

- d'appliquer et vulgariser les textes et lois en faveur de la lutte contre l'utilisation des enfants dans les conflits et l'exploitation sexuelle des jeunes femmes ;
- d'impliquer les jeunes dans les programmes et actions de lutte contre la prolifération des armés légères et dans tous les processus de prévention et de résolution des conflits ;
- de soutenir les programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion des jeunes volontaires ou enfants soldats dans l'armée.

Contribution à un développement démocratique fondé sur les droits favorables à l'égalité de sexe :

- de promouvoir la formation et l'implication des jeunes à la vie politique nationale de leur pays ;
- de faire le plaidoyer/lobbying pour un plus grand accès des jeunes et femmes africains aux instances de prise de décision ;
- de poursuivre et encourager la scolarisation des jeunes filles et leur maintien à l'école ;

- de mettre en place dans les Etats membres de l'Union Africaine un mécanisme de vulgarisation et de mise en œuvre de la charte Africaine de la jeunesse ;
- de favoriser la participation effective des jeunes et des femmes dans les prises de décision sur la bonne gouvernance de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- d'encourager une participation active des jeunes et des femmes aux processus électoraux ;
- de tenir compte du genre et de l'âge dans l'attribution des responsabilités au sein de la classe politique dans les pays de l'Union Africaine.